

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 25 mars 2022	N° 2022-185

Convocation du 18 mars 2022

Aujourd'hui vendredi 25 mars 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Bernard-Louis BLANC à M. Didier CUGY
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY
Mme Pascale BRU à Mme Amandine BETES
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Marie-Claude NOEL
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Fabien ROBERT à Mme Christine BONNEFOY
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) :

Monsieur Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Stéphane PFEIFFER de 13h15 à 15h40 et à partir de 18h16

M. DELPEYRAT à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 16h37
Mme Véronique FERREIRA à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Brigitte BLOCH de 13h15 à 15h40
M. Patrick PAPADATO à Mme Fannie LE BOULANGER jusqu'à 11h et de 14h30 à 16h50
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 18h
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 18h05
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à M. Jacques MANGON à partir de 15h30
M. Patrick BOBET à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 15h55
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 12h10
M. Max COLES à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 18h
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 10h45
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 13h19
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Claudine BICHET à partir de 18h20
M. Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 13h15 et à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h15
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 18h09
Mme Harmonie LECERF à Mme Delphine JAMET de 13h15 à 15h30
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 16h10
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE à partir de 18h15
Mme Eva MILLIER à M. Thierry MILLET à partir de 15h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
M. Frank RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 13h16
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI à partir de 13h15 à 13h38
M. Kévin SUBRENAT à M. Christian BAGATE à partir de 17h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 17h45
Mme Simone BONORON à partir de 18h11
M. Thomas CAZENAVE de 13h22 à 13h38
M. Christophe DUPRAT à partir de 17h45
Mme Anne FAHMY de 13h22 à 13h38
Mme Fabienne HELBIG de 13h22 à 13h38

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 25 mars 2022	Délibération
	Direction de l'Habitat Service Solidarités Urbaines	N° 2022-185

**Association Réseau Paul Bert - Année 2022 - Subvention d'investissement pour la
réhabilitation de logements à vocation sociale - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1- Portrait social de l'association Réseau Paul Bert

Créée en 1986, l'association Réseau 32, est devenue réseau Paul Bert en s'installant en 2008 dans un immeuble de 1000 m² aux 2 et 2 bis rue Paul Bert. Réseau Paul Bert accueille et accompagne les personnes en difficulté, notamment sociale et/ou économique, en privilégiant la mixité sociale sous ses différentes formes. Réseau Paul Bert est reconnu comme un acteur social important du centre-ville de Bordeaux pour ses actions d'utilité sociale portées majoritairement par le soutien et l'accompagnement à l'insertion globale des personnes en grande précarité. Le projet associatif incarne des valeurs fortes portées sur l'humanisme, l'hospitalité inconditionnelle, la dignité et la participation sociale et citoyenne des personnes accueillies au sein de la structure. L'accompagnement des personnes est conduit dans le souci du développement de leur pouvoir d'agir de façon à leur permettre d'être pleinement actrices de leurs transformations personnelles.

L'action sociale de réseau Paul Bert se caractérise par une dynamique singulière contribuant à reconstruire l'espace public du centre-ville de Bordeaux à travers plusieurs champs d'intervention. D'une part, une offre de service sociale aux réponses solidaires multiples et adaptées aux besoins d'un public pluriel, multigénérationnel. D'autre part, une offre de service culturelle aux espaces ouverts à tous contribuant à la participation sociale et citoyenne de tous sans distinction sociale et encline à la mixité sociale en plein centre-ville. La structure est agréée « centre social » par la caisse d'allocations familiales depuis 2008 à l'instar des centres sociaux labellisés et agréés à ce titre. Il fait partie des rares centres sans activité propre d'accueil et de loisirs, il ne gère pas d'activités péri ou extra scolaires. Pour autant, il gère une activité « famille » avec des accueils et des activités diverses parents-enfants liées aux temps libres.

En moyenne 5400 personnes/ an fréquentent le centre (hors crise sanitaire : plus 250 personnes en semaine sur l'activité Bar-Brasserie)
Précurseur des modèles de l'économie sociale et solidaire, l'association est

reconnue pour ses innovations sociales et gouverne son projet associatif en « micro-entreprises » en intégrant dans ses locaux, outre les bureaux de l'association : des logements, un espace d'accueil pour les enfants et les familles, un bar brasserie, un hammam, des salles d'eaux, une laverie et des vestiaires ouverts à tous, un studio de Radio FM, un projet agroécologique et de rue végétalisée (jardins potagers et jardins d'agrément ; apiculture notamment sur sa toiture terrasse une fois les travaux d'étanchéité réalisés.)

2- Cadre d'intervention métropolitain

La question de l'habitat social et solidaire constitue un sujet à part entière de la politique métropolitaine de l'habitat. La mise à l'abri et l'accompagnement social des publics vulnérables dans une logique de parcours résidentiel durable relève en priorité des compétences de l'État et du Département. Cependant, le développement d'offres nouvelles et innovantes et les évolutions législatives récentes [loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et Loi pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) notamment] impliquent désormais le concours d'autres institutions publiques plus particulièrement les Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Les engagements de Bordeaux Métropole sur le plan quinquennal de l'Appel à manifestation d'intérêt (AMI) Logement D'abord auront permis de mettre en exergue les besoins en réponses diversifiées d'habitat spécifique pour les personnes vulnérables en particulier dans l'accès au logement locatif social. L'étude sur l'observation sociale du sans-abrisme pilotée par la Métropole au titre de ce plan et confiée au Cabinet Place met l'accent sur l'inadéquation sociale de l'offre territoriale existante d'hébergement et logement à vocation sociale avec la présence de personnes sans-abris : 4 800 places d'hébergement d'urgence dans la Métropole à l'état de saturation et une moyenne de 4 000 personnes sans solution d'abris stable (chiffres estimatifs de l'étude 2019).

3- Le Projet de rénovation de 9 logements à vocation sociale de Réseau Paul Bert

Le projet de rénovation des 9 logements du Réseau, objet de la demande de subvention d'aide à l'investissement de ce rapport, a pour finalité d'y accueillir des familles éloignées de l'accès au logement social classique dans l'hypercentre de Bordeaux. Par ses caractéristiques singulières, ce projet offre l'opportunité à la Métropole de soutenir un projet d'intérêt public local porté par un programme d'accompagnement social « vers et dans le logement durable » de publics vulnérables qui pourront être orientés par les opérateurs sociaux *ad hoc*. A ce titre, ce projet s'inscrit en pleine cohérence avec les axes du Plan local de l'habitat de la Métropole tant par sa dimension sociale que par son utilité sociale conjuguant : accès, mixité sociale, équilibre territoriale de l'offre locative sociale et insertion globale dans la cité des publics empêchés qui en seront bénéficiaires.

Le projet consiste à une opération de rénovation de 9 logements qui devront garantir un usage à vocation sociale répartis comme suit :

- 7 logements de Type 2,
- 1 logement de Type 3,
- 1 logement studio.

Le coût de l'investissement de cette rénovation pour l'ensemble des logements comprend plusieurs postes d'intervention :

- travaux de mise aux normes des installations électriques, plomberie et chauffage,

- travaux de propreté : sols, revêtements, peinture des surfaces, reprise de murs,
- couverture : réfection de la toiture (notamment toit terrasse),
- travaux nécessaires à l'équipement pour l'accessibilité des locataires comme définis dans le projet locatif ou de résidence futur.

4- Calendrier et Financements du projet

Les travaux démarrent en mars 2022, pour une livraison et mise en service des logements en septembre 2022.

L'association mobilise plusieurs entreprises : Socosa, Labastère, Boucly, Mas service, Dufort Rdp, Phil-élect, Seurin- Déo, Axima, Techmo hygiène dont les devis engagés sont joints en annexe de ce rapport.

Le montant total des investissements de l'organisme est de 369 250 € pour ce projet qui consiste à une opération de rénovation de ces 9 logements, propriétés de Réseau Paul Bert.

Sur ce montant global de 369 250 €, l'organisme prévoit un plan de financement comme suit :

- autofinancement : 84 400 €,
- financement sollicité à Bordeaux Métropole : **284 850 €**.

En parallèle à cette aide à l'investissement, la ville de Bordeaux est sollicitée pour la reconduite de l'aide au fonctionnement dont la subvention annuelle sera majorée à compter de 2022 pour un montant global porté à 150 000€. Cette aide allouée au titre du Développement Social Urbain de la Ville de Bordeaux permettra de contribuer au financement du projet social (agrément 2020-2023) du centre social Réseau Paul Bert en intégrant le « volet social » du programme des 9 logements à vocation sociale soutenus par Bordeaux Métropole au titre de l'investissement.

Budget 2022 - Opération du Réseau Paul Bert	
Coût global	369 250 €
Produits	
% de participation de Bordeaux Métropole / Budget global	284 850 € soit 77% du budget global
% Autofinancement / budget global	84 400 € Soit 23% du budget global
Charges	
% Charges de personnel / budget global	340 825 €, soit 92% du budget global de l'opération

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités

territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2020/511 du 18 décembre 2020 relative à l'Adoption du budget 2021 – ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la demande formulée de subvention d'aide à l'investissement par Réseau Paul Bert en date de 2/02/2022 à Bordeaux Métropole pour un soutien à son projet de réhabilitation de 9 logements dont l'usage aura une vocation locative sociale,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que Bordeaux Métropole participe dans le cadre de sa politique d'habitat, au titre du soutien aux opérateurs publics et associatifs, au financement de projets développant des offres d'habitat spécifique et solidaire, portés par ceux-ci,

DECIDE

Article 1 : d'octroyer pour la réalisation du projet de réhabilitation de 9 logements, propriétés de réseau Paul Bert, une subvention d'aide à l'investissement de **284 850** € à ce même opérateur. Le versement de cette subvention fera l'objet d'une convention et d'un paiement en 2 fois : 80% à la signature de la convention et le solde de 20% à la restitution du bilan financier de l'opération par Réseau Paul Bert,

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes, soit **284 850** € sur le budget principal 2022 – chapitre 204, compte 20422 fonction 552,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 mars 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MARS 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 31 MARS 2022	le Vice-président,
	Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU